



COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL JEUNESSE & SPORTS

18 janvier 2019

## DECLARATION INTRODUCTIVE COMMUNE DES FEDRATIONS

### UNSA-Education, FSU et CGT

Madame la Ministre des Sports,

Madame la représentante du Ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse,

permettez-nous, avant tout, de vous présenter nos meilleurs vœux pour 2019.

Vous venez d'annoncer la création prochaine du pôle éducatif que nos organisations syndicales UNSA-Education, FSU et CGT appelaient de leurs vœux depuis de nombreuses années. Nous accueillons cette annonce avec satisfaction. Soyez-en sincèrement remerciées.

En procédant au rapprochement des ministères éducatifs, vous avez choisi de faire de notre ministère Jeunesse & Sports reconstitué un ministère de missions, d'interventions et de développement. C'est, à nos yeux, la première étape du renouveau d'un service public de la Jeunesse et des Sports véritablement en capacité d'aider, d'accompagner, de conseiller nos concitoyens directement au cœur de leurs activités. Vous avez choisi de remettre les personnels en situation d'user efficacement de toutes leurs compétences pédagogiques et d'ingénierie. Vous avez choisi de placer Jeunesse & Sports en capacité de redevenir un service public éducatif efficace. Vous avez choisi une organisation de l'Etat susceptible de porter réellement et de mettre en œuvre des politiques publiques nationales renouant avec le sens éducatif.

Cette ambition, largement partagée par nos collègues, ne peut s'exprimer si certaines conditions ne sont pas réunies :

1. Avant tout, le ministère des Sports ne peut se séparer de la moitié de ses forces vives. Les CTS doivent rester des agents de l'Etat en position normale d'activité. Ils sont des conseillers et ils ne peuvent faire bénéficier le mouvement sportif de leur technicité s'ils lui sont subordonnés. L'externalisation des CTS les transformerait en agents fédéraux, c'est à dire en bien autre chose que des CTS. Il faut donc revenir sur les suppressions de postes massives envisagées. D'ailleurs, les menaces sur leur situation déstabilisent sérieusement les relations entre les CTS et les fédérations. Actuellement, cela nuit gravement à leur travail, au développement du sport et à la performance.
2. Les PTP sont les vecteurs de la dimension éducative que vous réimpulsez aujourd'hui. Les CAS, les formateurs, les CEPJ ne pourront pas porter cette ambition longtemps si leurs effectifs continuent de diminuer. A ce titre, l'absence d'ouverture de concours de professeur de sport est incompréhensible et inacceptable. Pour exercer dans de bonnes conditions, ils doivent, en outre, être tous gérés par la DGRH commune aux ministères

éducatifs dont la culture professionnelle est plus appropriée.

3. Les missions de développement ne sont efficaces qu'en équipes spécialisées constituées autour de projets. C'est pourquoi il faut reconstruire des équipes techniques régionales regroupant des PTP, des IJS et des agents administratifs de l'Education Nationale. L'affectation de tous au niveau régional est donc une nécessité, sans mobilité géographique forcée, avec maintien des résidences administratives le cas échéant.
4. Le ministère des Sports ne peut se priver de la quasi intégralité de ses crédits d'intervention, car, dénués de moyens financiers pour mettre en œuvre vos directives, les PTP ne peuvent mobiliser les acteurs de terrain. L'Agence du sport est donc un projet contre-productif en ce qu'il vide votre ministère de ses ressources. Nous y sommes opposés.
5. Les futurs services J&S intégrés dans les rectorats doivent regrouper l'intégralité des missions du secteur : haut-niveau, sport pour tous, formations, jeunesse, éducation populaire, vie associative, etc. Jeunesse et Sports ne sont pas dissociables car ils sont les deux facettes d'un même concept : l'éducation non formelle.

Nous sommes prêts à participer dès maintenant aux groupes de travail que la préparation de cette réorganisation exige. Nous estimons qu'ils devront regrouper à minima la DRH d'accueil, les directions métiers (DS, DJEPVA), et les organisations syndicales.

Pour terminer, nous souhaitons attirer votre attention sur un autre sujet particulièrement néfaste : le chantier de proportionnalité réglementaire et l'avenir des formations. Là encore, le péril qui plane sur les CREPS n'est pas compatible avec le nouvel élan suscité par le pôle éducatif. Nous demandons par conséquent un moratoire sur les travaux en cours, le temps que les experts des 3 ministères se rapprochent sur cette question.

Merci de votre attention.